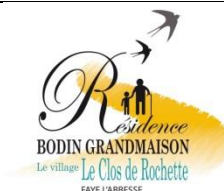


Validé le :	Procès-verbal <u>Conseil de la Vie Sociale</u> DU 09/07/2024	
Réalisé par : L. Mischler		

Personnes Présentes :

Gilles GABORIEAU, Résident, Co-Président du CVS

Robert CHAUSSERAY, Résident,

Annick MAULEVRIER, Résidente,

Jean FUZEAU, Résident

Suzanne GABORIT, Résidente,

Monique PUICHAULT, Résidente,

Michelle PITAUD, Résidente,

Suzanne FRADIN, Bénévole,

Véronique MASSICOT, Bénévole,

Annie AUMOND, Représentante des familles, Fille de M. et Mme RAMBAULT, Co-Présidente du CVS

Françoise JUBIEN, Représentante des familles, Fille de Mme PELLE, Co-Présidente du CVS

Jean-Luc MOREAU, Représentant des familles, Fils de Mme MOREAU,

Séverine GALISSON, Représentante des professionnelles élue, Psychologue,

Florence ERRISSE, Animatrice,

Nadine HUMEAU, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable accueil, facturation, comptabilité,

Séverine ROSSI, Représentante du personnel de soins, Infirmière

Ludovic MISCHLER, Représentant de l'organisme gestionnaire, Directeur,

Personne excusée :

Marie-Thérèse MAYET, Résidente,

Anne BENETREAU, Représentante de la CDCA

Véronique COGNY, Représentante des familles,

1. Procès-verbal du CVS du 2 Mai 2024

Le Directeur indique que le compte-rendu du dernier CVS a été adressé aux différents participants avant la réunion.

Il précise que des démarches sont en cours concernant l'automatisation d'une porte permettant l'accès à la terrasse.

A ce jour, un devis a été reçu pour un montant de 6.800 € par la société Portalp. Un devis est en attente auprès de la société Bosch-Laveix et des investigations sont en cours par le service technique.

Le compte rendu est ensuite adopté par les membres présents.

2. Etat Prévisionnel des recettes et des dépenses 2024

Le document de présentation budgétaire a été adressé aux membres du Conseil avant la séance. Le Directeur présente le compte de résultat consolidé qui comprend le compte de résultat principal et les comptes de résultat annexes. Le résultat de l'exercice est un déficit de 15 584,50 €. Pour rappel le résultat de l'exercice 2023 était déficitaire de 150 954.11 €.

		CHARGES		PRODUITS			
		CA 2023	EPRD 2024 (juin 2024)	CA 2023	EPRD 2024 (juin 2024)		
Groupe 1	Dépenses d'exploitation courante	588 006,44	643 650,00	4 145 537,25	4 466 295,39	Groupe 1	Produits de la tarification
Groupe 2	Dépenses de personnel	3 421 426,14	3 484 043,00	353 727,21	367 970,00	Groupe 2	Autres produits d'exploitation
Groupe 3	Dépenses de structure	887 362,86	771 143,30	246 576,87	48 986,41	Groupe 3	Produits financiers
TOTAL DES CHARGES		4 896 795,44	4 898 836,30	4 745 841,33	4 883 251,80	TOTAL DES PRODUITS	
Résultat (Excédent)		0,00	0,00	150 954,11	15 584,50	Résultat (Déficit)	
TOTAL GENERAL		4 896 795,44	4 898 836,30	4 896 795,44	4 898 836,30	TOTAL GENERAL	

Le résultat comptable de l'EHPAD est déficitaire de 5 938,89 €. Ce résultat s'améliore en comparaison à 2023 (résultat déficitaire de 139278.14 €) et cette amélioration reste à observer sur un temps plus long.

		CHARGES		PRODUITS			
		CA 2023	EPRD 2024 (juin 2024)	CA 2023	EPRD 2024 (juin 2024)		
Groupe 1	Dépenses d'exploitation courante	581 218,94	642 150,00	4 137 763,25	4 459 195,39	Groupe 1	Produits de la tarification
Groupe 2	Dépenses de personnel	3 421 426,14	3 484 043,00	258 643,38	271 170,00	Groupe 2	Autres produits d'exploitation
Groupe 3	Dépenses de structure	778 786,56	658 597,69	245 746,87	48 486,41	Groupe 3	Produits financiers
TOTAL DES CHARGES		4 781 431,64	4 784 790,69	4 642 153,50	4 778 851,80	TOTAL DES PRODUITS	
Résultat (Excédent)		0,00	0,00	139 278,14	5 938,89	Résultat (Déficit)	
TOTAL GENERAL		4 781 431,64	4 784 790,69	4 781 431,64	4 784 790,69	TOTAL GENERAL	

Il est précisé que les crédits reçus de l'ARS et du Conseil Départemental comprennent la revalorisation suite à la validation du niveau de soins et de dépendance réalisées en mars 2023.

Les tarifs reçus sont ensuite présentés :

	Tarifs applicables au <u>01/07/2023</u> (dépendance <u>01/06/23</u>)	Tarifs applicables au <u>01/03/2024</u> (dépendance <u>01/06/24</u>)		
Tarifs hébergement			Taux d'évolution	Evolution en €
Hébergement classique				
Chambre Seule	51,16 €	51,69 €	1,04%	0,53 €
Chambre Double		51,16 €	0,00%	0,00 €
Unité Spécialisée Alzheimer	62,41 €	63,06 €	1,04%	0,65 €
Hébergement temporaire	62,07 €	63,12 €	1,69%	1,05 €
Tarifs dépendance				
GIR 5-6 (ticket modérateur)	5,59 €	5,69 €	1,79%	0,10 €
GIR 3-4	13,19 €	13,40 €	1,59%	0,21 €
GIR 1-2	20,77 €	21,12 €	1,69%	0,35 €

Le tarif chambre double demandé par le Directeur et validé par le conseil d'administration a été créé par le conseil départemental en 2024.

Concernant le budget de la dotation non affectée du **champ en fermage** :

		CHARGES		PRODUITS			
		CA 2023	EPRD 2024 (juin 2024)	CA 2023	EPRD 2024 (juin 2024)		
Groupe 1	Dépenses d'exploitation courante	0,00	0,00	0,00	0,00	Groupe 1	Produits de la tarification
Groupe 2	Dépenses de personnel	0,00	0,00	862,56	300,00	Groupe 2	Autres produits d'exploitation
Groupe 3	Dépenses de structure	313,40	430,00	0,00	0,00	Groupe 3	Produits financiers
TOTAL DES CHARGES		313,40	430,00	862,56	300,00	TOTAL DES PRODUITS	
Résultat (Excédent)		549,16	0,00	0,00	130,00	Résultat (Déficit)	
TOTAL GENERAL		862,56	430,00	862,56	430,00	TOTAL GENERAL	

Le résultat de l'exercice est déficitaire à hauteur de 130 €.

Le Directeur rappelle que la vente de 5 hectares de terrain environ est en cours au bénéfice de la SAFER.
Le contrat de mise à disposition des terres conservées par l'EHPAD a débuté début 2024. Il est géré par la SAFER.

Concernant le budget du **village résidence** :

		CHARGES		PRODUITS			
		CA 2023	EPRD 2024 (juin 2024)	CA 2023	EPRD 2024 (juin 2024)		
Groupe 1	Dépenses d'exploitation courante	6 787,50	1 500,00	7 774,00	7 100,00	Groupe 1	Produits de la tarification
Groupe 2	Dépenses de personnel	0,00	0,00	94 221,27	96 500,00	Groupe 2	Autres produits d'exploitation
Groupe 3	Dépenses de structure	108 262,90	112 115,61	830,00	500,00	Groupe 3	Produits financiers
TOTAL DES CHARGES		115 050,40	113 615,61	102 825,27	104 100,00	TOTAL DES PRODUITS	
Résultat (Excédent)		0,00	0,00	12 225,13	9 515,61	Résultat (Déficit)	
TOTAL GENERAL		115 050,40	113 615,61	115 050,40	113 615,61	TOTAL GENERAL	

Le résultat est déficitaire à hauteur de 9 515.61 €.

Le Directeur indique que les intérêts d'emprunts étant indexés sur le taux du livret A, le montant des intérêts a augmenté de 10 782,26 € en 2023 (+58.14%). Il s'agit de la cause principale du déficit. En appliquant une augmentation des loyers à +2% durant les années suivantes, sans nouvelle hausse du taux du livret A, le résultat se normalisera en 2027.

Le tableau de financement est ensuite présenté :

		CHARGES		PRODUITS			
		CA 2023	EPRD 2024 (juin 2024)	CA 2023	EPRD 2024 (juin 2024)		
IAF				103 335,32	340 809,09	CAF	
titre 1	remboursement des dettes fin.	227 550,01	235 602,25	38 293,45	0,00	titre 1	augmentation des capitaux propres
titre 2	acquisition d'éléments de l'actif	208 041,36	110 000,00	30 317,93	35 000,00	titre 2	augmentation des dettes financières
titre 3	Autres emplois	0,00	0,00	700,00	0,00	titre 3	autres ressources
TOTAL DES CHARGES		435 591,37	345 602,25	172 646,70	375 809,09	TOTAL DES PRODUITS	
Apport au Fonds de Roulement		0,00	30 206,84	262 944,67	0,00	Prélevement sur Fonds de Roulement	
TOTAL GENERAL		435 591,37	375 809,09	435 591,37	375 809,09	TOTAL GENERAL	

La Capacité d'autofinancement s'élève à 340 809,09 € en nette amélioration en comparaison à 2023 (en augmentation de 237 473.77 €). Le taux de CAF s'établit à 7.05%.

Ces indicateurs montrent une amélioration des contextes budgétaires et financiers. La dynamique d'apport au fonds de roulement est retrouvée. L'apport pour 2024 est estimé à 30 206.84 €. Le niveau de trésorerie est satisfaisant et s'établit à 1 206 935,70 €. Les indicateurs sont bons et retrouvent un niveau correct en 2024 (taux de caf à 7.05%, taux de marge brute à 9.72%, taux d'endettement en dessous de 50% à 49.64 %). Cette amélioration est à observer dans la durée et la trajectoire décrite est à vérifier.

Les investissements déjà réalisés au 15 juin 2024 sont les suivants :

- Achat de matériel médical (matelas) :	2 447.40 €
- Renouvellement de matériel informatique :	3 698.29 €
- Changement des menuiseries de l'unité protégée :	35 167.68 €
- Equipement de locaux en volets roulants :	3 464.64 €
- TOTAL :	44 778.01 €

Les investissements prévus, dont les devis sont signés sont les suivants :

- Travaux d'étanchéité de la toiture :	3 540,00 €
- Travaux de rénovation de l'assainissement :	4 500,00 €
- Renouvellement des tables de lits :	1 326,24 €
- TOTAL :	9 366,24 €

Le reste du budget d'investissement est en cours d'arbitrage suite à des événements récents :

- Non-conformité du minibus en lien avec un problème sur le châssis,
- Vétusté de la porte automatique de l'accueil,
- Rénovation du réseau WIFI et des appels malades
- Rénovation de l'accueil et des circulations.

Une recherche de subvention sera réalisée pour le Minibus.

L'activité 2024, validée en octobre 2023, est de :

- 32 477 journées pour l'hébergement permanent soit un taux d'occupation de 98.59 %
- 185 journées pour l'hébergement temporaire soit un taux d'occupation de 50.55 %

Cette prévision prend en compte les difficultés à réaliser des admissions dans les chambres doubles et les 4 chambres sans douche de l'établissement.

Le nombre de journée mentionné sur la notification budgétaire est de 32 758 journées soit 0.3 % de plus que l'activité prévisionnelle. Si la cible prévue par l'établissement est atteinte il y aura donc un écart de -5104 € avec les crédits notifiés.

3. Expression des représentantes des bénévoles

Les représentantes de bénévoles demandent s'il serait possible de bénéficier d'un apport concernant le pliage des aides techniques. Le Directeur répond que cette demande sera relayée à l'ergothérapeute.

Les représentantes des bénévoles demandent si le Directeur a des informations complémentaires concernant la demande de contact avec la mairie concernant les sorties accompagnées par les bénévoles. Les voies empruntées pourraient être améliorées. Le Directeur indique qu'il est possible de prendre rendez-vous avec le maire afin de faire part de ces demandes. Le secrétariat de la mairie a été informé de cette démarche.

4. Expression de la représentante des professionnels

La représentante des professionnels relaie plusieurs questions :

- Comment les comptes-rendus du CVS sont-ils communiqués aux professionnels ?

Le Directeur indique qu'un retour est fait après le CVS aux professionnels. Les Comptes-rendus sont disponibles sur le site Internet de l'établissement. D'autres modalités peuvent être envisagées si besoin.

- La décoration de l'établissement pourrait-elle être adaptée aux différents événements ?

L'animatrice indique que la décoration actuelle a été réalisée avec les bénévoles et qu'elle correspond à une décoration d'été. L'animatrice demande l'avis des résidents présents qui sont satisfaits de cette décoration.

- Les photographies affichées ne sont pas toujours à jour, serait-il possible de les actualiser ?

L'animatrice indique que les photos sont actualisées en fonction du temps disponibles. Une personne de l'assemblée réagit en indiquant que c'est important pour les familles pour rendre visibles les activités menées et créer des supports de discussion avec les proches. Il est remonté qu'une représentante des familles à imprimer, à ses frais, des photos pour les afficher. Il est demandé si les photos peuvent être imprimées en interne. Le Directeur indique que cette impression est possible et qu'il convient de structurer la communication afin de maintenir les affichages à jour dans la mesure du possible.

- La mise au rebut du Minibus est ensuite évoquée.

Différentes idées comme la réalisation d'une cagnotte en ligne ou de recherche de financement par le biais d'actions locales. Le Directeur indique qu'en tant qu'établissement public, ces possibilités ne sont pas ouvertes. Ces démarches seraient possibles si elles étaient portées par une association. Il indique que des subventions seront recherchées afin de financer l'achat d'un nouveau minibus. Dans l'attente, l'établissement a sollicité les partenaires du territoire afin d'emprunter ou de louer un minibus en cas de besoin. Cette organisation prend du temps, mobilise l'animatrice et d'autres personnes mais permet, dans l'attente du renouvellement, de maintenir les sorties des résidents.

5. Expression des représentants des résidents et des familles

Un représentant des résidents évoque plusieurs éléments concernant le repas :

- Concernant la distribution des médicaments, la demande est formulée afin que la distribution soit réalisée dès le début du repas car certains résidents préfèrent les prendre en début de repas
 - Le Directeur répond que la distribution est réalisée dès que les infirmières le peuvent et que la distribution commence parfois un peu plus tard en raison de la présence de médecin ou de la réalisation de soins techniques qui doivent être faits à heure fixe.
- Les résidents constatent que le service commence souvent par les mêmes personnes et que l'organisation du début du service débutant un jour d'un côté de la salle et le lendemain de l'autre n'est pas respectée.
 - Le Directeur indique que l'affichage en salle à manger est réalisé en ce sens. L'infirmière coordinatrice procédera à un rappel à ce sujet.
- Une personne souhaiterait que les verres soient mis à l'envers sur les tables.
 - Le Directeur indique que les verres sont installés à l'endroit afin de faciliter leur accès aux résidents les moins autonomes.

Des aspects concernant la présence des soignants sont ensuite évoqués :

- Les résidents pensent que lors de l'après-midi, il y a un laps de temps où les soignants sont tous indisponibles. Ils souhaiteraient la présence d'un soignant par étage.
 - Le Directeur et l'infirmière coordinatrice précise que les soignants sont 5 dans l'après-midi, qu'il est possible que les temps d'attente soient plus longs si les équipes sont déjà occupées. Un rappel sera réalisé sur la nécessité que la pause soit réalisée en décalé afin que des soignants soient toujours disponibles.
- Un résident a tenu à pointer le travail des soignants qui ne peuvent pas toujours être disponibles.

Les résidents s'expriment ensuite sur l'accompagnement des résidents les plus dépendants. Ils pointent la nécessité d'utiliser des outils adaptés à ces personnes. La psychologue indique que certains outils sont déjà utilisés et qu'un travail conjoint avec l'ergothérapeute permet de rechercher des pistes afin de proposer d'autres outils. Lors de la réunion de préparation un questionnement plus général s'est ouvert sur l'accompagnement des résidents les plus dépendants ainsi que sur leur représentation au sein de ce conseil. L'animatrice indique que, dans le cadre du projet d'établissement, cet élément a été pris en compte. A partir de septembre, le planning d'animation sera modifié afin de réserver un créneau aux accompagnements plus individualisés concernant les personnes plus dépendantes.

Concernant les animations :

- Il est demandé si un jeu de pétanque pourrait être mis à disposition une fois que le terrain de pétanque sera rendu praticable.
 - Le Directeur indique que c'est possible mais que la remise en état va mobiliser le service technique dont le planning est déjà tendu en raison d'important travaux qui vont se tenir durant l'été.
- Un représentant des familles fait remarquer que le week-end, il n'y a pas d'animation. L'animatrice indique que ce point a été soulevé lors des réunions du projet d'établissement et que depuis, le planning d'animation a été étendu au week-end afin de communiquer sur la possibilité d'utiliser les lieux disponibles et les jeux ou accessoires présents dans l'établissement. Une réflexion est menée sur l'identification des placards accessibles et leur contenu. Ceux-ci pourraient être identifiés.
- Il est ensuite demandé si Internet est utilisé lors des animations.
 - L'animatrice indique que des projections sont ponctuellement réalisées sur l'écran de télévision de la salle d'animation mais que la taille étant réduite, le nombre de personne qui participe est restreint par la taille de l'écran. Il est demandé si un vidéoprojecteur pourrait être installé en salle d'animation.
 - Le Directeur indique qu'une étude sera réalisée afin d'équiper la salle d'animation de ce type de dispositif.
- Un représentant des familles demande s'il serait possible d'avoir des ombrelles pour équiper les fauteuils des résidents qui n'aiment pas porter de chapeau.
 - Le Directeur indique que cette demande est une demande plutôt individuelle. Qu'il convient de demander à la famille du résident concerné de s'équiper. En cas de difficultés, il sera possible que l'établissement achète un ou deux dispositifs.
- Il est ensuite remonté que plusieurs personnes ne connaissent pas la salle Snoezelen. Lors de la préparation du conseil de vie sociale, un rappel a été réalisé. Il serait souhaitable d'organiser une visite de la salle Snoezelen à destination des résidents, des familles et des bénévoles. Le Directeur indique que ceci sera réalisable à la rentrée.
- Le questionnaire autour de la possibilité de manger différemment de manière occasionnelle a été évoqué. Il a été rappelé que ce questionnaire est réalisé par la diététicienne et l'animatrice afin de pouvoir organiser des repas conviviaux en cherchant à répondre aux souhaits des résidents.

Concernant les espaces extérieurs :

- Plusieurs résidents et familles indiquent que certains résidents aiment bien sortir devant l'établissement. Ce lieu n'étant pas ombragé, serait-il possible de disposer d'un pied et d'un parasol afin de pouvoir s'installer devant à l'ombre ?
 - Le Directeur indique que cette demande concerne un accès très fréquenté de l'établissement, il indique que la problématique serait de mettre le pied de parasol dans le passage. La difficulté est également présente concernant la manutention des équipements, le personnel ne peut se charger de la mobilisation de ce dispositif. L'animatrice suggère de réaliser un essai avec un parasol utilisé lors des sorties pêche.

- Lors des sorties extérieures, le tapis présent dans l'entrée pose problème car il peut se retourner et des personnes pourraient se prendre les pieds dedans.
 - Le Directeur indique qu'un autre positionnement ou un système antidérapant au sol pourront être essayés.
- L'espace autour du bassin est ensuite évoqué. Celui-ci est très agréable mais difficilement accessible en l'état. Serait-il possible de s'y rendre plus aisément ? De plus, les chaises qui s'y trouvent sont souvent sales, pourraient-elles être mises sous abri ?
 - Le Directeur indique que l'endroit n'a pas été priorisé cette année suite aux différentes remarques émises précédemment sur les difficultés d'accès à l'extérieur des résidents. Concernant le chemin, il est possible de prévoir quelque chose mais cela prendra du temps car ce n'a pas été prévu à l'investissement pour 2024. Un petit abri peut être acheté pour protéger les chaises.

Concernant les liens avec le village résidence :

- Les résidents s'interrogent sur la possibilité pour les locataires du village résidence de participer aux messes ou aux animations.
 - Le Directeur indique que c'est l'animatrice qui décide de la possibilité d'ouvrir ou non les activités aux personnes du village résidence en fonction du nombre de participants de l'EHPAD.
- Il est ensuite demandé s'il est possible d'organiser des animations ponctuelles et communes avec les locataires du village résidence.
 - Le Directeur indique que c'est possible et qu'il faut en porter la demande à l'animatrice.

Enfin, une résidente s'est exprimée durant la réunion de préparation sur son souhait de voir son plafond repeint. Le Directeur précise que cette demande ne relève pas de la compétence du CVS et qu'il invite la personne concernée à lui formuler sa demande.